



Conditions d'information sur les formations proposées

Organisation de la formation

Délais et modalité d'accès

Prendre contact avec nos services par téléphone ou par mail ;

Le délai d'accès est régi par l'agenda de l'organisme de formation (sous 48h lorsque le devis est validé).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation met en place des actions de formation soit dans notre centre de formation ou directement au sein des entreprises.

Au sein de notre centre de formation:

Dans le cas d'une sollicitation directe par une personne en situation de handicap, il est possible de nous contacter pour que nous étudions les possibilités d'adaptations ou que nous orientions la personne vers un réseau de référent qui pourra prendre en charge cette demande.

Au sein de l'entreprise :

Si une personne en situation de handicap souhaite bénéficier de ces actions d'enseignement, l'employeur est tenu d'organiser l'accès à une salle adaptée pour la participation de la personne à la session de formation et de mettre à disposition les équipements nécessaires au déroulement de cette formation. Nous vérifierons cette possible situation directement avec l'employeur du participant concerné.